

Séance extraordinaire du conseil municipal du 30 mars 2026

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 30 mars 2026 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire suppléant, Denis Moreau, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Céline Lepage, Nadia Charles, Marie-Pier Villeneuve et Guylaine Legault et messieurs les conseillers, Robert Pellerin et Jocelyn Guévremont.

Est absent : monsieur le maire, Christian Goulet.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que mesdames Marie-Josée Charron, greffière et Karine Brousseau, directrice générale adjointe.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire suppléant, Denis Moreau, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

2026-03A-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller, Jocelyn Guévremont déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'il entretient des liens avec des propriétaires de multilogements.

2026-03A-02

Avis d'intention - taux variés de taxation - établissement de sous-catégories d'immeubles résidentiels

ATTENDU que l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à une municipalité d'établir ou de modifier des sous-catégories d'immeubles pour l'application des taux de taxation;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite analyser l'opportunité d'établir ou de modifier certaines sous-catégories d'immeubles afin d'adapter la structure de taxation aux réalités du territoire;

ATTENDU que l'article 71.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à une municipalité de demander le dépôt d'un rôle d'évaluation foncière

préliminaire afin d'obtenir l'information nécessaire à l'analyse de telles mesures;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun de disposer de ces données préliminaires afin d'évaluer les impacts fiscaux et financiers liés à l'établissement ou à la modification de sous-catégories d'immeubles;

ATTENDU que la municipalité doit se conformer à l'article 57.1.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal exprime son intention d'établir ou de modifier des sous-catégories d'immeubles, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Que la Ville de Lavaltrie demande à la FQM le dépôt d'un rôle d'évaluation foncière préliminaire, conformément à l'article 71.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, afin de permettre l'analyse des impacts de cette démarche;

Que le rôle préliminaire ainsi déposé soit utilisé à des fins d'analyse et de planification fiscale, sans constituer le rôle officiel;

Que la Direction générale ou le Service des finances soient autorisés à entreprendre toute démarche nécessaire auprès de la FQM pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Que le directeur général ou la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document inhérent à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller Jocelyn Guévremont réintègre son siège.

2026-03A-03

Avis de motion - règlement 356-1-2026

Je, Anne Charlot-Mayrand, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement 356-2025 relatif à la fourniture et à l'installation de compteurs d'eau.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2026-03A-04

Avis de motion - règlement 374-2026

Je, Anne Charlot-Mayrand, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt de 469 380 \$ pour l'acquisition de compteurs d'eau.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu une intervention de la part des personnes présentes.

2026-03A-05

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Céline Lepage
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 11.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Denis Moreau, maire suppléant

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire suppléant, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Denis Moreau, maire suppléant de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 31^e jour du mois de mars 2026.

Denis Moreau, maire suppléant